



COMMUNE de TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2026-011

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants ;
- Vu les articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- Vu l'Instruction interministérielle modifiée relative à la signalisation routière ;
- Considérant que la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE peut installer une « déchetterie mobile » sur le territoire communal, dans le cadre de son plan « déchets ménagers » et ce afin de faciliter aux habitants un accès en proximité pour leurs dépôts ;
- Considérant que le lieu adapté pour l'accueil de cette déchetterie est le parking chaque 4^{ème} samedi du mois de mars à novembre (angle chemin de la citadelle) donnant sur la rue de Lys ;
- Considérant qu'il y a nécessité de réglementer le stationnement sur ce parking pour y accueillir ce dispositif de la Métropole Européenne de Lille ;

A R R Ê T O N S

- Article 1** Le **stationnement des véhicules sera considéré comme gênant** sur le parking sis rue de Lys (angle chemin de la citadelle) le **4^{ème} vendredi du mois de 22h00 au 4^{ème} samedi du mois jusqu'à 13h00 du 1^{er} mars au 30 novembre 2026** ;
- Article 2** La signalisation matérialisant cette interdiction de stationner sera assurée par les services techniques de la Commune ;
- Article 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi ;
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine ;
 - Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix ;
 - Monsieur le responsable de la Police municipale d'Hem ;
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;
- Article 5** Madame la Secrétaire de Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOUFFLERS le 06/01/2026



Le Maire,
Alain GONCE